

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2019

Présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Bernard VERGRIETE, procuration donnée à Monsieur Christian FIRMIN, Messieurs François LEFEBVRE, Laurent BOISSADY, Jean-Paul PETIT, David GUILLEZ et Madame Laurence GAMBIER excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Délibérations :

- **Convention de mise à disposition de la CCALN personnel ATSEM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition descendante de la CCALN vers la commune de Cottenchy, un agent pour assurer les fonctions d'ATSEMS en temps non scolaire (entretien des écoles, bus, périscolaire etc.) et pendant le temps scolaire de l'école maternelle.

- **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).**

Dépense concernée : Pose et fourniture d'un limiteur de niveau sonore dans la salle polyvalente par l'entreprise DEMAIE d'un montant de 2 900,40 Euros (article 21578).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Madame le Maire.

- **Création d'un emploi permanent à temps non-complet**

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique pour assurer les missions d'agent d'entretien. Il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet soit 17.30/35^{ème}, pour assurer les missions d'agent d'entretien à compter du 1^{er} juillet 2019.
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.
- De modifier ainsi le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune au chapitre 12.

- **Groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie »**

le Conseil municipal,

- Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics
- Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'Acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie » portant sur les services de communications électroniques et de connectivité associée,

Après en délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la commune ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.
- Madame le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses :

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au n° 1 rue du Pont Boileau cadastrée sections D n°175 et D n°176.

- **Travaux 2019**

Proposition de projets de travaux envisagés pour 2019, qui ont été retenus par la Conseil Municipal et qui seront chiffrés pour le prochain budget :

- **Parking**

- Achat terrain Parking (en attente Géomètre)
- Réalisation parking
- Enlèvement poteau / passage en souterrain

- **Projet sécurité : entrée de village en venant d'Ailly, rue du Cdt magny**

- **Réfection toiture** (traitement ardoises blanchies par le démoussage) **et porte église,**

- **Achat banc, matériel sport sur terrain salle,**

- **Electrification pour arrêt volets roulants**

- **Tondeuse** (faciliter l'accès des employés aux déchets verts, suite à la mise en place d'une barrière + tonte de la station, qui est réalisée actuellement par l'entreprise GEORGET. En attente de devis, à revoir selon le prix).

Le débat sur ces choix continuera lors de la prochaine commission budget avant le vote de celui-ci.

Le Maire, MC MAILLART

